



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 31/03/15

Reçu en Préfecture le : 31/03/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 mars 2015
D-2015/125

Aujourd'hui 30 mars 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Vincent FELTESSE

Café Opéra. Résiliation de la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Bordeaux et la société Jegher

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Café de l'Opéra (ex Café Louis) fait l'objet d'une occupation temporaire du domaine public signée à l'origine avec la société Parinaud le 12 avril 2000. La concession courait initialement jusqu'en 2012 (délibération du 27 mars 2000).

En 2009, la Société Parinaud devait 199 773,64 € à la Ville (arriérés de loyers). La société Jegher avait alors proposé à la Ville de se substituer à la société Parinaud dans la gestion du Café de l'Opéra en reprenant une partie du passif (75 000 des 199 773,64 €) et à condition que la concession soit prolongée jusqu'en 2020 afin d'absorber les investissements programmés. Cette proposition avait été adoptée par délibération en date du 9 mars 2009, la Ville acceptant alors d'abandonner 124 773,64 € de créance.

Après avoir donné satisfaction les premières années, l'offre du prestataire est devenue insatisfaisante pour un restaurant dont la localisation est emblématique pour la Ville. Début 2015, la société Jegher s'est rapprochée de la Ville pour faire état de ses difficultés à honorer l'intégralité de sa créance (161 530,99 € cumulés) et à être à la hauteur des attentes de la Ville en termes de qualité de prestation, pour des raisons structurelles liées à son activité.

Les intérêts de la Ville et de la société Jegher convergent vers la nécessité de mettre un terme à la concession. La société Jegher fait état de son accord d'abandonner la concession afin que la Ville puisse relancer un appel à candidature. Le montant négocié de la rupture conventionnelle du contrat s'est arrêté à la somme de 75 000 €, ce qui correspond à la reprise de la dette de la société Parinaud en 2009. La société Jegher reste redevable de 85 000 €, soit plus d'un an de loyer (fixé à 60 000 € annuels), somme qui est mandatée par le Trésor Public et que la société Jegher s'est engagée à honorer au plus vite.

Il vous est donc proposé :

- de renoncer à la créance à concurrence d'un montant de 75 000 € au profit de la société Jegher
- de mettre un terme à la convention d'occupation du domaine public qui lie la société Jegher à la Ville de Bordeaux à la date du 1er juin 2015, sous réserve que l'appel à candidature lancé par la Ville soit fructueux ;
- de lancer un appel à candidature pour une nouvelle Autorisation d'Occupation Temporaire effective à compter du 1er juin 2015.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT